

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL211221-21

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

OBJET : REALISATION D'UN PLAN D'ADRESSAGE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE

Le Maire expose le souhait de la commune de se porter candidate par le biais d'un appel à projet numérique auprès de la Collectivité de Corse, dans le cadre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse- Axe 1 Développement des réseaux et infrastructures.

Le plan d'adressage constitue une étape fondamentale pour mettre en œuvre l'adressage, qui est de la responsabilité et e la compétence du maire.

L'adressage constitue, entre autres, un élément essentiel du déploiement de la fibre car il permet d'identifier les logements à raccorder (localisation d'habitations ou de locaux).

Un adressage est donc essentiel pour la vie quotidienne des usagers sur les territoires et notamment pour les services d'aide à la personne, d'aide sociale, de courrier et de transport, de sécurité civile et incendie, etc.

L'adressage constitue donc un élément essentiel de l'aménagement du territoire communal et offre de multiples avantages aux communes et à leurs administrés.

L'estimation financière de ce projet de réalisation d'un plan d'adressage est de 13 045,00 € HT et comporte notamment :

- Un rapport méthodologique
- La réalisation du plan d'adressage
- Un audit

Le plan d'adressage devra tenir compte de la toponymie locale d'origine en langue corse.

Concernant la signalétique, celle-ci fera l'objet un prochain appel à projet

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait de recourir à un plan de financement, tel que :

- Collectivité de Corse : 80% au titre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse soit 10 436,00 €
- Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20% soit 2609,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le projet de réalisation d'un plan d'adressage postal dans le cadre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse

-De recourir au plan de financement proposé tel que :

- Collectivité de Corse : 80% au titre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse soit 10 436,00 €
- Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20% soit 2609,00 €

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

-De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

